
Documents sauvegardés

Jeudi 15 juin 2023 à 9 h 27

1 document

Par PARIS10T_1

Sommaire

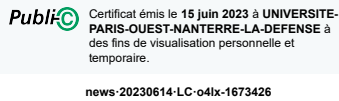
Documents sauvegardés • 1 document

La Croix	<p>14 juin 2023</p> <p>Aux Missions étrangères de Paris, des enquêtes sur de possibles abus</p> <p>... deux âges prend mille précautions quand il choisit ses mots. Il ne veut pas faire de mal « à la sainte Église catholique ». Malgré toutes ses préventions, il estime qu'il est temps ...</p>	3
----------	--	---

Documents sauvegardés

© 2023 la Croix. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Nom de la source	Mercredi 14 juin 2023
La Croix	
Type de source	La Croix • no. 42642
Presse • Journaux	• p. 4,5,6
Périodicité	• 2421 mots
Quotidien	
Couverture géographique	
Nationale	
Provenance	
France	



Aux Missions étrangères de Paris, des enquêtes sur de possibles abus

Les Missions étrangères de Paris (MEP) ont annoncé le 11 mai l'ouverture d'une vaste enquête pour recenser d'éventuels cas d'abus commis par leurs membres depuis 1950. De fait, trois enquêtes judiciaires concernant des prêtres issus des MEP sont en cours, dont une concernant Mgr Georges Colomb, actuel évêque de La Rochelle. L'ancien supérieur général est accusé de violences sexuelles. Il est également visé par une enquête canonique préalable. Un autre ancien supérieur général des MEP, Mgr Gilles Reithinger, évêque auxiliaire de Strasbourg, fait l'objet lui aussi d'une enquête canonique préalable. La mise en cause récente de plusieurs prêtres des MEP interroge sur l'existence d'une culture du secret et de la transgression, propice à la commission de violences sexuelles.

Héloïse de Neuville avec Matthieu Lasserre

Mince, timide, cet homme entre deux âges prend mille précautions quand il choisit ses mots. Il ne veut pas faire de mal « à la sainte Église catholique ». Malgré toutes ses préventions, il estime qu'il est temps pour lui de « parler » et c'est pour cela que, fin avril, il nous a donné rendez-vous dans un café tranquille du 18^e arrondissement parisien. Nicolas (1) situe son « agression » dix ans plus tôt, en 2013. Ami d'un prêtre des Missions étrangères de Paris (MEP) depuis le lycée, ce Strasbourgeois, catholique, bénéficie depuis plusieurs années, lors de ses passages parisiens, d'une chambre mise gratuitement à sa disposition rue du Bac dans le 7^e arrondissement. C'est dans cette rue chic, où se cache aussi la chapelle de la Médaille miraculeuse, que se situe la superbe maison mère des MEP. La société de vie apostolique - à la différence des religieux, ses membres ne prononcent pas de vœux - y accueille de nombreux

prêtres étudiants étrangers et héberge également des évêques du monde entier lors de leur passage à Paris. Le réseau des MEP est immense?: depuis 1658, leurs prêtres, formés en France, vont évangéliser l'Asie et l'océan Indien.

«?Un soir, je suis rentré aux Missions étrangères vers une heure du matin. Je croise le père Georges Colomb qui m'invite à prendre le café dans son bureau le lendemain matin?», se remémore Nicolas. Les événements qu'il décrit se déroulent le matin dans l'appartement privé du père Georges Colomb, supérieur général des MEP de l'époque et ancien missionnaire en Chine. «?Plutôt que de faire le café, le père Colomb, nerveux, me conduit vers sa salle de bains pour me montrer des flacons d'huile de massage. Il me dit qu'il est un expert en massage et qu'il est très difficile pour lui de pratiquer son art avec ses collègues prêtres. Il me propose un massage revigorant pour le matin. J'accepte, sans vraiment savoir

pourquoi, de me mettre torse nu sur une chaise.?»

Comment Nicolas a-t-il pu se retrouver dans cette situation ? «?La position hiérarchique du père Colomb, son statut de prêtre, tout ça était pour moi totalement incompatible avec des intentions malhonnêtes?», analyse-t-il aujourd'hui. Alors que le massage commence sur une chaise dans le bureau, Nicolas explique que le supérieur général des MEP le tire soudainement et violemment pour le contraindre à s'allonger sur son lit. « La précipitation ne me laisse pas le temps de réfléchir à la situation. Je suis allongé sur le lit, dans une confusion et un inconfort terribles, contraint et forcé à sentir ses mains rapides se glisser partout dans mon dos, lorsque, d'un geste brutal, il retire mon pantalon avec les deux mains, agrippant ma ceinture avec une grande violence. » La description que Nicolas donne ensuite des faits est susceptible de correspondre à une agression sexuelle. « Prêtextant un ren-

Documents sauvegardés

dez-vous, je quitte son appartement effrayé, choqué, pour gagner le métro », raconte-t-il d'une voix de plus en plus forte à mesure qu'il déroule son récit.

Après s'être « enfui » du siège des MEP, Nicolas regagne, en début d'après-midi, la rue du Bac et dit retrouver sa chambre « mise à sac comme après un cambriolage ». Il y passe encore une nuit, « terrorisé », bloquant sa porte par précaution, avec des chaises entremêlées et un manche à balai. « ?J'ai été clairvoyant? : à partir de 5 heures du matin, le père Colomb était derrière, tentant d'ouvrir ma porte, secouant la poignée toutes les quinze minutes environ. ? » Vers 10 h 30, n'entendant plus rien, Nicolas s'esquive : « J'ai repris mon train, avec le traumatisme que je porte pour l'image de l'Église et pour ma propre personne. »

Ce témoignage va être étudié dans le cadre de la vaste enquête annoncée publiquement par les Missions étrangères de Paris pour faire la lumière sur les soupçons de violences sexuelles commises en leur sein, ainsi que sur la gestion de ces affaires. L'actuel supérieur général a annoncé, le 11 mai, avoir sollicité pour cette mission délicate un cabinet indépendant, GCPS Consulting, organisme britannique reconnu pour son expertise dans la lutte contre les abus sexuels. Il a déjà été mandaté par l'Arche internationale sur Jean Vanier, ou encore par le mouvement des Focolari.

Depuis plusieurs mois, alertée par plusieurs personnes se présentant comme témoins ou même victimes, La Croix enquête, elle aussi, afin d'éclaircir les différentes affaires portées à sa connaissance qui se seraient produites au sein des MEP, de natures différentes

mais imbriquées les unes aux autres. Afin surtout de comprendre ce qui a pu permettre qu'elles restent dans l'ombre.

Certaines de ces affaires, récentes ou plus anciennes, laissent penser qu'il a pu se produire, dans cette société de prêtres, des dysfonctionnements de gouvernance, liés à des manquements à la chasteté de la part de certains prêtres membres des MEP. Ces transgressions de la discipline ecclésiastique - qui ne relèvent bien évidemment pas de la justice pénale - auraient permis et entretenu l'instauration d'une culture du secret. Et cette culture aurait, à son tour, pu favoriser des violences sexuelles commises sur des hommes adultes, parfois vulnérables.

Sur le plan judiciaire, trois enquêtes ciblant des prêtres issus des MEP sont en cours. La plus récente concerne Mgr Colomb qui, à 69 ans, est aujourd'hui évêque de La Rochelle et Saintes. L'enquête préliminaire le visant a été ouverte le 24 mai par le parquet de Paris à la suite d'un signalement de l'actuel gouvernement des MEP, qui a entendu le témoignage de Nicolas. Contacté par La Croix, Mgr Colomb nie catégoriquement? : « Je conteste vigoureusement avoir proposé et encore moins prodigué des massages à ce monsieur ou avoir essayé de l'agresser au plan sexuel ou d'une autre manière », s'indigne-t-il, se disant « choqué » de faire l'objet de « telles accusations ».

L'affaire rejaillit sur un autre évêque, Mgr Gilles Reithinger, évêque auxiliaire de Strasbourg, avec lequel Nicolas est ami depuis le lycée. Nicolas assure lui avoir fait part de ces accusations « avec précision », dès 2013, quelques semaines seulement après les faits supposés. Le père Reithinger est à l'époque

vicaire général des MEP (autrement dit numéro deux). Interrogé par La Croix, Gilles Reithinger nie avoir été au courant d'une quelconque agression? : « ?Jamais Nicolas ne m'a indiqué avoir été massé par Georges Colomb? ; uniquement qu'une proposition de massage lui a été faite, ce que j'ai rapporté au nonce apostolique. Et a fortiori, jamais Nicolas ne m'a dit qu'il aurait eu une relation sexuelle avec Georges Colomb ou encore qu'il aurait été sexuellement agressé. ? »

Un élément vient contredire cette défense. Un prêtre des MEP confie avoir été informé par Gilles Reithinger de l'existence d'une « relation sexuelle » entre Georges Colomb et un homme majeur. Il l'a écrit dans des courriers envoyés en 2016 à de hauts responsables d'Église, dont le nonce apostolique de l'époque, Mgr Luigi Ventura (2) - courriers que La Croix a pu consulter. « ?J'ai voulu alerter plusieurs fois la hiérarchie car j'ai compris, de ce qui m'a été rapporté par Gilles Reithinger, que le jeune homme (Nicolas, NDLR) s'était senti victime de quelque chose », explique aujourd'hui ce prêtre. Mgr Reithinger réfute la teneur de cette conversation.

S'il ne fait l'objet d'aucune procédure dans l'affaire Nicolas, Mgr Gilles Reithinger est en revanche visé par une enquête préalable de la justice de l'Église dans un autre dossier? : l'évêque auxiliaire de Strasbourg est désigné par un autre membre des MEP, Philippe R., comme l'un des prêtres qui l'auraient initié à une vie sexuelle active et secrète au sein du clergé. Celui-ci se dit même « victime » d' « un environnement porteur au vice » dès son entrée au séminaire. « ?Gilles Reithinger fait partie de mes initiateurs. Il est la deuxième personne avec qui j'ai eu des relations sex-

Documents sauvegardés

uelles (depuis le séminaire, NDLR), et cela a continué jusqu'à récemment», écrit Philippe R. à un certain Timothée B. en juillet 2022.

Les révélations du père Philippe R. ont eu lieu dans un contexte complexe et scabreux? : missionnaire au Japon jusqu'à l'été 2022, il a fait ces confidences - que *La Croix* a pu consulter - à Timothée B., un laïc, Français expatrié comme lui au Japon. Le prêtre dit s'inscrire dans une démarche **de** « vérité » vis-à-vis d'une double vie dont il affirme aujourd'hui vouloir se repentir. Il raconte avoir expérimenté, dès le séminaire, une atmosphère trouble, dans laquelle des infractions régulières à la règle **de** la continence par ses confrères, parfois en situation **de** responsabilité, contribuent à une altération du discernement entre relations sexuelles consenties et non consenties.

Comment le cabinet GCPS Consulting parviendra-t-il à démêler le vrai du faux, à distinguer actes sexuels consentis entre adultes - contraires aux vœux **de** chasteté mais non pénalement répréhensibles - et relations non consenties, susceptibles d'être reconnues comme des violences sexuelles, voire des viols? Ce sera toute la difficulté **de** sa tâche, dans un domaine où une parole s'oppose à une autre parole.

Mais cette question intéresse et «?engage?» d'une certaine manière toute l'Église, ou du moins sa discipline. Car le témoignage **de** Philippe R. pose plus largement la question du lien entre manquements répétés à la discipline ecclésiastique et capacité à repérer les violences sexuelles au sein **de** l'Église (et plus encore lorsqu'il s'agit d'actes homosexuels, «?doublement?» répréhensibles, pourrait-on dire, aux yeux **de** ces

prêtres). Lorsque des responsables, censés être gardiens des règles, brouillent secrètement les frontières en les transgressant eux-mêmes, sont-ils encore en position d'appréhender les cas potentiels **de** violences sexuelles perpétrées par des prêtres sur lesquels ils ont autorité? L'asymétrie **de** position entre un prêtre investi d'une autorité spirituelle et un laïc, qui entameraient une relation, reste souvent un impensé.

Ces écarts à la discipline ecclésiastique, détaille le père Philippe R., sont justifiés, en interne entre clercs, par le fait qu'ils sont des hommes comme les autres, « en chemin », et qu'il leur faudrait faire aussi avec leurs propres « faiblesses ». « Je pense que je ne faisais pas le rapprochement entre les abus dont on entend parler dans les médias et l'attitude personnelle qui consiste à se permettre des actes peccamineux entre adultes consentants(...) donc non criminels aux yeux **de** la loi des hommes », écrit-il à Timothée B. Ce laïc, considéré comme un adulte vulnérable, a lui-même ensuite porté plainte contre le père Philippe R. pour viol, en septembre 2022, tandis que ce dernier conteste le caractère contraignant **de** leurs relations.

Mgr Reithinger, lui aussi, nie formellement les accusations du père Philippe R. Il voit dans tout cela une tentative **de** manipulation du missionnaire au Japon, lui-même visé par une plainte pour viol? déposée par Timothée B.: « Quoi **de** plus basique comme défense, écrit-il à *La Croix*, que **de** tenter **de** jeter un voile **de** suspicion sur d'autres prêtres? En prétendant notamment cela à l'égard d'un évêque, fût-il auxiliaire, l'effet dérivatif d'attention est garanti. »

Les affaires concernant les deux anciens supérieurs généraux des MEP ont-elles

eu des répercussions? sur leur gouvernance? En plus **de** ces mises en cause personnelles, les deux anciens supérieurs généraux des MEP, aujourd'hui évêques, sont pointés pour leur gestion approximative d'une autre affaire **de** violences sexuelles supposées. En 2011, le père Aymeric **de** Salvert, prêtre des MEP, est renvoyé **de** son diocèse japonais pour une relation avec un homme. Mais à son retour à Paris, il est promu responsable du foyer vocationnel des MEP, à savoir l'accueil des jeunes hommes réfléchissant à devenir prêtres. Il se voit en plus confier la supervision des jeunes volontaires logés rue du Bac jusqu'en 2015. « C'était une nomination complètement incompatible avec son profil : après son expulsion du Japon, on le plaçait en position d'autorité sur **de** jeunes hommes, certains en discernement pour la prêtrise », observe un témoin **de** l'époque. Interrogé sur cette nomination, décidée il y a douze ans, Mgr Colomb en explique à *La Croix* la logique : «?À son retour du Japon, il fallait trouver une place au père **de** Salvert. Cela n'aurait pas été honnête **de** le remettre en paroisse, et je venais d'ouvrir un foyer vocationnel pour jeunes?: je lui en ai confié la charge. Je ne voulais pas lui faire perdre la face devant ses confrères, peut-être ai-je eu tort.?»

Gilles Reithinger, lui aussi, va prendre à l'égard du père **de** Salvert une décision qui interroge. En 2016, en effet, il lui permet **de** réintégrer le circuit classique **de** la prêtrise en autorisant sa mise à disposition du diocèse d'Angers comme curé **de** paroisse. Et ce, alors que pourtant, le père **de** Salvert vient **de** faire l'objet, quelques mois plus tôt, d'une deuxième mise en cause pour une relation sexuelle avec un jeune homme, à l'époque en discernement vocationnel

Documents sauvegardés

(hors des MEP), qui, aujourd'hui, dit s'être senti « *abusé* ». Ce jeune homme ne sera jamais contacté par Mgr Reithinger ni Mgr Colomb, puisque le père **de** Salvert présentait à l'époque cette relation comme consentie, ce qu'il continue **de** faire aujourd'hui. « *Je n'avais évidemment pas eu connaissance de la moindre agression*, explique, à La Croix, Mgr Reithinger. *Et au terme d'un bilan fait par la psychologue qui le suivait et la supérieure de la communauté où le père de Salvert était accueilli, je n'avais aucune contre-indication pour qu'il retourne en paroisse.* » Le père **de** Salvert a fait l'objet d'une garde à vue en avril 2023, dans le cadre d'une enquête ouverte pour « *viols aggravés et non-dénonciation de crime* ». Il est aujourd'hui suspendu **de** ses fonctions, en attendant les conclusions **de** l'enquête.

Face à l'accumulation récente **de** cas au sein des MEP, faut-il voir un schéma répétitif ? L'actuel supérieur général des MEP, Vincent Sénéchal, se veut prudent? : « *Les manquements de quelques-uns ne veulent pas dire système. Il faut faire attention à l'emballement et à la stigmatisation des MEP et laisser la justice faire son travail.* » Le cabinet GCPS Consulting aura pour tâche **de** faire la lumière sur des abus commis par des membres des MEP entre 1950 et 2023, en France comme dans leurs pays **de** mission. Dans l'attente des conclusions des enquêtes judiciaires et canoniques engagées, les mis en cause sont présumés innocents.